

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2019

Approbation des procès-verbaux des Conseils Communautaires des 26 septembre et 14 novembre 2019

N° Finances - Personnel - Administration Générale

Finances

- 129 . Débat d'orientations budgétaires - Année 2020
- 130 . Décision Modificative N° 1 du Budget Principal
- 131 . Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020
- 132 . Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)
Appel à Projets 2020
- 133 . Tarifs des services intercommunaux Année 2020

Administration

Générale

- 134 . Alliance Inter-Métropolitaine Loire Bretagne : convention d'étude expérimentale 2019-2022
- 135 . Modification de la liste des représentants au Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la Région de Châteaubriant
Nozay et Derval

Equilibre et Développement du Territoire

- 136 . Approbation du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 suite à l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
- . Décisions prises conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- . Délibérations du bureau par délégation



Finances – Personnel

Administration Générale

OBJET : Débat d'orientations budgétaires – Année 2020

EXPOSE

L'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doivent procéder à l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Ce débat a pour vocation de permettre la présentation à l'assemblée délibérante des orientations budgétaires. Il est organisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen des budgets primitifs.

Le document joint en annexe de la présente délibération et sur lequel s'appuie ce débat traite, entre autres éléments, de :

- la structure et l'évolution des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette,
- l'évolution du besoin de financement annuel,
- la structure et l'évolution des effectifs.

Ce dossier a été examiné lors des Commissions « Finances – Personnel – Administration Générale » réunies les 26 novembre et 5 décembre derniers.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire, par son vote, donne acte au Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2020.

Le débat d'orientations budgétaires est adopté
à l'unanimité sur la présentation du rapport

Le 17 décembre 2019

Le Président,

Alain HUNAULT



Finances – Personnel
Administration Générale

OBJET : Décision Modificative n°1 du Budget Principal

EXPOSE

Afin de prendre en compte :

- L'intégration de la reprise de la quote-part des résultats du Syndicat Mixte Aéroportuaire,
- Les écritures d'ordre liées à la cession à l'euro symbolique du terrain de la bibliothèque de Soudan,
- Les écritures liées aux travaux en régie effectués sur l'espace Dauphins,

Il convient de modifier les crédits inscrits au budget primitif de la communauté de communes votés le 4 avril dernier.

La présente décision modificative s'équilibre comme suit :

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
002	002	Résultat antérieur reporté	1 020,75 €
042	722	Travaux en régie Dauphins	12 000,00 €
Total			13 020,75 €

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	13 020,75 €
Total			13 020,75 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
041	13241	Opérations patrimoniales	270 000,00 €
021	021	Virement de la section de fcmt	13 020,75 €
001	001	Résultat antérieur reporté	47,92 €
Total			283 068,67 €

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
041	2111	Opérations patrimoniales	270 000,00 €
23	2313	Dépenses non affectées	1 068,67 €
040	2313	Travaux en régie Dauphins	12 000,00 €
Total			283 068,67 €

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Personnel – Administration Générale » réunie le 5 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal,
- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 17 décembre 2019

Le Président,

Alain HUNAUT



Finances – Personnel

Administration Générale

OBJET : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020

EXPOSE

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit alors préciser le montant et l'affectation des crédits.

Pour ce qui concerne le budget principal, il vous est proposé de solliciter le budget suivant :

Chapitres dépenses	Rappel crédits votés CCCD 2019	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget principal
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...)	349 640 €	87 410 €	30 000 €
204 - Subventions d'équipement versées	805 000 €	201 250 €	50 000 €
21 – immob. corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	1 071 950 €	267 987.50 €	80 000 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	5 903 047.36 €	1 475 761.84 €	850 000 €

Pour ce qui concerne le budget annexe « SICTOM (TEOM) », il vous est proposé de solliciter le budget suivant :

Chapitres dépenses	Rappel crédits votés CCCD 2019	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget annexe
20 - immob. incorporelles (études, logiciels, ...)	30 000 €	7 500 €	7 500 €
21 – immob. corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	281 000 €	70 250 €	30 000 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	584 461.42 €	146 115.36 €	50 000 €

Pour ce qui concerne le budget annexe « ordures ménagères « REOM », il vous est proposé de solliciter le budget suivant :

Chapitres dépenses	Rappel crédits votés CCCD 2019	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget annexe
20 - immob. incorporelles (études, logiciels, ...)	10 000 €	2 500 €	2 500 €
21 – immob. corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	103 600 €	25 900 €	25 000 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	387 338.94 €	96 834.74 €	50 000 €

Pour ce qui concerne le budget annexe « Immobilier d'entreprises», il vous est proposé de solliciter le budget suivant :

Chapitres dépenses	Rappel crédits votés CCCD 2019	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget annexe
21 – immob. corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	6 500 €	1 625 €	0 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	90 255 €	22 563.75 €	20 000 €

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Personnel – Administration Générale» réunie le 5 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, du budget annexe SICTOM TEOM, du budget annexe Ordures ménagères REOM, et du budget annexe immobilier d'entreprises dans la limite des crédits indiqués ci-dessus.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 17 décembre 2019

Le Président,

Alain HUNAUT



Finances – Personnel

Administration Générale

OBJET : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) – Appel à Projets 2020

EXPOSÉ

Dans le cadre de la programmation DETR-DSIL 2020, la Préfecture a souhaité reconduire la phase d'identification des projets en amont de l'appel à projets. Elle a invité les communes et EPCI à faire connaître leurs intentions via la plateforme dédiée avant le 1^{er} novembre.

Ce sont 13 dossiers dont :

- 11 déposés par 8 communes,
- 2 pour la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :
 - o Création d'un espace de confidentialité au sein de la Maison France Services de Derval,
 - o Programme en faveur de la mobilité bas carbone.

Création d'un espace de confidentialité au sein de la Maison France Services de Derval

Dans le cadre de la candidature de la Maison de Services Au Public de Derval à la labellisation Maison France Services, une visioconférence doit être installée. Ce nouvel équipement nécessite la réalisation d'un espace de confidentialité.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération de travaux est le suivant :

Dépenses H.T.		Recettes	
Travaux	10 000 €	État (DETR 2020)	3 000 €
		Autofinancement	7 000 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

Programme en faveur de la mobilité bas carbone

La communauté de communes souhaite poursuivre ses engagements en faveur de la transition écologique par un programme d'équipement complémentaire en faveur de la mobilité bas carbone s'inscrivant dans les orientations du projet de Plan Global de Déplacement 2020-2025 comprenant :

- 2 stations libre-service avec recharge automatique de vélos à assistance électrique,
- 30 vélos à assistance électrique équipés,

- 1 station d'autopartage électrique (sans les véhicules qui seront loués),
- 10 abris-vélos sécurisés de 4 à 8 places chacun.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses H.T.		Recettes	
2 stations libre-service de vélos à assistance électrique	92 000 €	État (DETR 2020)	80 000 €
30 vélos à assistance électrique équipés	41 000 €		
1 station d'autopartage électrique	25 000 €		
10 abris-vélos sécurisés de 4 à 8 places chacun	42 000 €	Autofinancement	120 000 €
TOTAL	200 000 €	TOTAL	200 000 €

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Personnel – Administration Générale » réunie le 5 décembre dernier.

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 d'un montant de 3 000 € pour la création d'un espace de confidentialité au sein de la Maison France Services de Derval,
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 d'un montant de 80 000 € pour le développement du programme de mobilité bas carbone,
- d'adopter les plans de financement prévisionnels rappelés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 17 décembre 2019

Le Président,

Alain HUNAUT



Finances – Personnel

Administration Générale

OBJET : Tarifs des services intercommunaux Année 2020

EXPOSE

Les tarifs des services intercommunaux pour lesquels une augmentation d'environ 2 % est proposée sont joints en annexe.

Ils entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour l'espace Dauphins et Aquachoisel, les comités d'entreprise ne bénéficient pas actuellement de tarifs préférentiels. Ils peuvent acheter des cartes de 10 entrées adulte pour 45 euros et des cartes de 10 entrées enfant pour 35 euros.

Il est envisagé de créer des tarifs spécifiques pour les comités d'entreprise situés sur le territoire communautaire, à savoir :

- 1 carte de 10 entrées adulte pour 40 euros,
- 1 carte de 10 entrées enfant pour 30 euros,
- 1 carte de 50 entrées adulte pour 200 euros,
- 1 carte de 50 entrées enfant pour 150 euros,

afin de permettre aux entreprises de proposer un nouveau service à leurs salariés et leur famille. Ces nouveaux tarifs favorisent également l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, conformément aux termes de la convention d'affermage pour la gestion de l'espace aquatique de Derval qui lie la communauté de communes et la Société Prestalis, cette dernière a la possibilité de réviser annuellement les tarifs d'accès à cet équipement selon une formule établie dans ladite convention.

La Société Prestalis sollicite l'application de cette augmentation pour l'année 2020. La proposition de nouvelle grille tarifaire est jointe en annexe à la présente délibération.

L'ensemble de ces tarifs ont été examinés lors de la commission « Finances – Personnel - Administration Générale » réunie le 5 décembre ainsi que lors de la Conférence des Maires du 10 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- d'adopter les tarifs des services intercommunaux ci-dessus mentionnés et figurant en annexes,
- de créer des tarifs spécifiques pour les comités d'entreprise situés sur le territoire communautaire,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 17 décembre 2019

Le Président,

Alain HUNAUT

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT - DERVAL

Nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2020

DÉSIGNATION	TARIFS 2019 en euros	TARIFS 2020 en euros
<p><u>1 - MAISON DE L'INNOVATION, DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</u></p> <p><u>2 D. rue Abraham Lincoln 44110 CHÂTEAUBRIANT :</u></p> <p>Location de la salle de réunion pour les entreprises</p>	<p>[par jour]</p> <p>57,30 H.T.</p>	<p>[par jour]</p> <p>58,50 H.T.</p>
<p><u>2 - FOIRAIL</u></p>		
<p><i>Droit de place sans abonnement (y compris lavage et désinfection des véhicules)</i></p>		
<p>. Parc à taurillons, par marché</p>	<p>8,30</p>	<p>8,50</p>
<p>. Bovin/animal</p>	<p>4,60</p>	<p>4,70</p>
<p>. Veau/animal</p>	<p>4,00</p>	<p>4,10</p>
<p><i>Droit de place abonnés</i></p>		
<p>. Location de barres, par ml et par an</p>	<p>16,95</p>	<p>17,30</p>
<p>. Location de quai, par an</p>	<p>265,00</p>	<p>270,00</p>
<p>. Location de parcs d'exposition à taurillons, broutards et veaux , par an et par parc</p>	<p>128,00</p>	<p>130,00</p>
<p>. Location de parcs d'exposition à taurillons et broutards, par an et par parc avec sciure</p>	<p>220,00</p>	<p>225,00</p>
<p>. <i>Location de parcs d'exposition à gros bovins, par an et par parc (n'existe plus pour 2019)</i></p>		
<p>. Location de parcs à gros bovins, par an et par parc avec abreuvoir</p>	<p>510,00</p>	<p>520,00</p>
<p><i>Droit de place abonnés (y compris lavage et désinfection des véhicules)</i></p>		
<p>. Droits de place gros bovins, par animal</p>	<p>3,85</p>	<p>3,90</p>
<p>. Droits de place broutard, par animal</p>	<p>3,00</p>	<p>3,05</p>
<p>. Droits de place veau, par animal</p>		<p>1,20</p>
<p><i>Véhicules</i></p>		
<p>. Véhicules de - de 3,5 T</p>	<p>5,00</p>	<p>5,10</p>
<p>. Véhicules de + de 3,5 T</p>	<p>8,00</p>	<p>8,15</p>
<p>. Véhicules de + de 19T</p>	<p>13,40</p>	<p>13,65</p>
<p><i>Mise en fourrière</i></p>		
<p>. Prise en charge, par animal (forfait)</p>	<p>26,00</p>	<p>26,50</p>

. Pension, par jour	12,90	13,15
Récupération d'un animal en divagation sans fléchage (par animal)	150,00	150,00
Récupération d'un animal en divagation avec fléchage (par animal)	300,00	300,00
(au-delà d'une heure de présence du vétérinaire, la somme de 15 € sera facturée en plus par heure supplémentaire effectuée par ce dernier)		
Emplacements situés près du bâtiment administratif du foirail		
. Commerces spécialisés dans les articles du foirail : droit de place par marché	8,00	8,15
Location de la salle		
Une caution sera demandée au moment de la réservation	300,00	300,00
Résidents de la CCCD :		
. Location à la soirée, possible du lundi au jeudi soir	150,00	153,00
. Location au week-end du vendredi soir au lundi matin	250,00	255,00
Résidents hors CCCD :		
. Location à la soirée, possible du lundi au jeudi soir	200,00	204,00
. Location au week-end du vendredi soir au lundi matin	300,00	306,00
<u>3 - ESPACE DAUPHINS ET AQUA CHOISEL</u>		
<i>Tarifs Comité d'Entreprise de la CCCD :</i>		
Carte de 10 entrées Adulte		40,00
Carte de 10 entrées enfant		30,00
Carte de 50 entrées Adulte		200,00
Carte de 50 entrées enfant		150,00
<u>4 - LUDOTHEQUE</u>		
. Abonnement famille CCCD	23,50	24,00
. Abonnement assistantes maternelles	14,25	14,50
. Associations, écoles, collectivités CCCD	25,00	25,50
. Abonnement famille hors CCCD combiné ludothèque et médiathèque :		
carte PASS	gratuit	gratuit
carte PASS +	gratuit	gratuit

. Associations, écoles, collectivités hors CCCD combiné ludothèque et médiathèque :

carte PASS

gratuit

gratuit

. Abonnement famille hors CCCD

28,00

28,50

. Abonnement assistantes maternelles hors CCCD

17,00

17,50

. Associations, écoles, collectivités hors CCCD

55,00

56,00

5 - ACTIVITÉS JEUNESSE

Les tarifs sont applicables à compter du 1er Janvier 2018

Quotients familiaux :

QF1 QF inférieure à 400 €

QF2 QF entre 400 € et 650 €

QF3 QF entre 651 € et 950 €

QF4 QF entre 951 € et 1 250 €

QF5 QF supérieur à 1 251 €

. 10 % pour les inscriptions à la semaine complète d'activités adolescents et ALSH

. 10 % pour le trimestre complet pour les ALSH

ADOLESCENTS

. Activités adolescents sans prestation sans transport

QF 1

1,62

1,65

QF 2

2,70

2,75

QF 3

3,91

3,99

QF 4

4,12

4,20

QF 5

4,32

4,41

Résidents hors CCCD

6,61

6,74

. Activités avec prestation avec transport

QF 1

4,99

5,09

QF 2

6,16

6,28

QF 3

7,25

7,40

QF 4

7,47

7,62

QF 5	7,69	7,84
Résidents hors CCCD	10,08	10,28
. Activités avec prestation sans transport ou activités avec transport sans prestation		
QF 1	3,84	3,92
QF 2	4,99	5,09
QF 3	6,12	6,24
QF 4	6,39	6,52
QF 5	6,55	6,68
Résidents hors CCCD	8,93	9,11
. Activités avec prestation exceptionnelle et transport ou transport exceptionnel (concert, sortie Paris...)		
QF 1	9,84	10,04
QF 2	12,12	12,36
QF 3	14,28	14,57
QF 4	15,48	15,79
QF 5	16,56	16,89
Résidents hors CCCD	19,71	20,10
CENTRES DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX		
. Accueil à la demi-journée sans repas		
QF 1	3,41	3,48
QF 2	4,87	4,97
QF 3	5,74	5,85
QF 4	6,33	6,46
QF 5	6,65	6,78
Résidents hors CCCD	8,55	8,72
. Accueil à la demi-journée l'après midi avec repas (délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2015)		
QF 1	4,24	4,32
QF 2	6,12	6,24
QF 3	7,56	7,71
QF 4	8,00	8,16
QF 5	8,32	8,49
Résidents hors CCCD	11,03	11,25

. Accueil à la demi-journée le matin avec repas		
QF 1	4,19	4,27
QF 2	6,01	6,13
QF 3	7,43	7,58
QF 4	7,85	8,01
QF 5	8,18	8,34
Résidents hors CCCD	10,83	11,05
. Accueil à la journée avec repas		
QF 1	5,07	5,17
QF 2	7,28	7,43
QF 3	9,27	9,46
QF 4	9,60	9,79
QF 5	9,93	10,13
Résidents hors CCCD	13,35	13,62
. Accueil à l'heure d'enfants différents		
QF 1	0,44	0,45
QF 2	0,70	0,71
QF 3	0,96	0,98
QF 4	1,00	1,02
QF 5	1,04	1,06
Résidents hors CCCD	1,44	1,47
Forfait repas lors d'accueil à l'heure d'enfants différents	1,49	1,52
Déduction du repas pour enfants allergiques	-1,35	-1,35
Séjours ski		
QF 1	212,00	216,00
QF 2	232,00	237,00
QF 3	260,00	265,00
QF 4	280,00	286,00
QF 5	316,00	322,00
Résidents hors CCCD	530,00	540,00
Pré inscription, non remboursable et déductible de la facture définitive	50,00	50,00
FORMATIONS (tarif par session)		

Tarif unique BAFA ou BAFD	219,00	223,00
<u>6 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>		
<u>Ateliers de la MAISON DE L'ECONOMIE - 14 rue des Vauzelles CHÂTEAUBRIANT</u>		
Tarif de location au m ² par an	[tarif au m ² / an] 53,38 €	[tarif au m ² / an] 54,55 €
<u>HÔTEL D'ENTREPRISES Zone de la Bergerie LOUISFERT</u>		
- Tarif de location au m ² par an (Module 1 : 246 m ² - Module 2 : 238 m ²)	[Prix / m ² /an] 38,21 H.T.	[Prix / m ² /an] 38,98 H.T.
- . Location du module 1 (atelier 246 m ²)		
- . Location du module 2 (atelier 238 m ²)		
<u>Ateliers relais du Parc d'activités rue Abraham Lincoln" à CHATEAUBRIANT</u>		
. Module 5 de 427 m ² - tarif de référence au m ² par an (KEYSOURCE)	[Prix / m ² /an] 63,53 € H.T.	[Prix / m ² /an] 64,80 € H.T.
<u>Ateliers relais n° 5 de 2 modules Parc d'activités du Bignon ERBRAY livré en mars 13</u>		
- Tarif de location au m ² par an (Module 1 : 200 m ² - Module 2 : 300 m ²)	[Prix / m ² /an] 59,37 € H.T.	[Prix / m ² /an] 60,55 € H.T.
. Module 1 de 200 m ²		
. Module 2 de 300 m ²		
Rabais de 10 % pour les moyennes entreprises :		
Tarif de location au m ² par an (Module 1 : 200 m ² - Module 2 : 300 m ²)	53,43 € H.T.	54,50 € H.T.
. Module 1 de 200 m ²		
. Module 2 de 300 m ²		
Rabais de 20 % pour les microentreprises et les petites entreprises :		
- Tarif de location au m ² par an (Module 1 : 200 m ² - Module 2 : 300 m ²)	47,48 € H.T.	48,43 € H.T.
. Module 1 de 200 m ²		
. Module 2 de 300 m ²		
<u>Ateliers relais n° 6 de 2 modules Parc d'activités du Bignon ERBRAY livré en sept 14</u>		
- Tarif de location au m ² par an (Module 1 : 200 m ² - Module 2 : 300 m ²)	[Prix / m ² /an] 59,36 € H.T.	[Prix / m ² /an] 60,55 € H.T.
. Module 1 de 200 m ²		

	. Module 2 de 300 m ²		
	Rabais de 10 % pour les moyennes entreprises :		
	Tarif de location au m ² par an (Module 1 : 200 m ² - Module 2 : 300 m ²)	53,43 € H.T.	54,50 € H.T.
	. Module 1 de 200 m ²		
	. Module 2 de 300 m ²		
	Rabais de 20 % pour les microentreprises et les petites entreprises :		
-	Tarif de location au m ² par an (Module 1 : 200 m ² - Module 2 : 300 m ²)	47,48 € H.T.	48,43 € H.T.
	. Module 1 de 200 m ²		
	. Module 2 de 300 m ²		
	<u>Ateliers relais n° 7 de 2 modules Parc d'activités du Bignon ERBRAY livré en juin 16</u>	[Prix / m ² /an]	[Prix / m ² /an]
-	Tarif de location au m ² par an (Module 1 : 200 m ² - Module 2 : 300 m ²)	59,36 € H.T.	60,55 € H.T.
	. Module 1 de 200 m ²		
	. Module 2 de 300 m ²		
	Rabais de 10 % pour les moyennes entreprises :		
	Tarif de location au m ² par an (Module 1 : 200 m ² - Module 2 : 300 m ²)	53,43 € H.T.	54,50 € H.T.
	. Module 1 de 200 m ²		
	. Module 2 de 300 m ²		
	Rabais de 20 % pour les microentreprises et les petites entreprises :		
-	Tarif de location au m ² par an (Module 1 : 200 m ² - Module 2 : 300 m ²)	47,48 € H.T.	48,43 € H.T.
	. Module 1 de 200 m ²		
	. Module 2 de 300 m ²		
	<u>UTILISATION DU PARKING DU FOIRAIL PAR LES AUTO-ECOLES POUR LES LECONS DE CONDUITE</u>		
	Utilisation régulière du foirail pour les leçons de conduite (tarif annuel) :		
	. Pour les écoles motos	560,20	571,40
	. Pour les écoles poids lourds	931,28	949,91
	. Pour les véhicules légers avec remorque ou caravane	597,40	609,35
	<u>7 - DEVELOPPEMENT LOCAL / TERRITORIAL</u>		
	<u>MAISON DE LA FORMATION 16. rue des Vauzelles CHÂTEAUBRIANT</u>		
	<i>Locations permanentes de salles</i>	[tarif au m ² / an]	[tarif au m ² / an]

Salles de 27 m² et bureaux

Une demi journée par semaine	21,27 H.T.	21,70 H.T.
Une journée par semaine	38,63 H.T.	39,40 H.T.
Deux journées par semaine	69,50 H.T.	70,89 H.T.
Trois journées par semaine	92,60 H.T.	94,45 H.T.
Quatre journées par semaine	107,95 H.T.	110,11 H.T.
Cinq journées par semaine	115,54 H.T.	117,85 H.T.

Locations non permanentes de salles

. Références pour une salle de 27 m² durant les heures ouvrables soit 8 h 30 - 18 h

- Demi-journée	66,18 H.T.	67,50 H.T.
- Journée	90,71 H.T.	92,52 H.T.
- 5 jours consécutifs	363,46 H.T.	370,73 H.T.
- 4 semaines	1090,20 H.T.	1112,00 H.T.

Espace Informatique

(tarifs appliqués pour les utilisateurs extérieurs qui ne louent que cette salle)

- Demi-journée	111,86 H.T.	114,10 H.T.
- Journée	178,98 H.T.	182,56 H.T.
- 5 jours consécutifs	671,17 H.T.	684,59 H.T.

Bureau du rez-de-chaussée - 17 m² - par an

Ateliers de la MAISON DE L'ECONOMIE (Ateliers 1-2 et 3)

Tarif de location au m ² par an	53,38	54,45 H.T.
--	-------	------------

Bureaux 2 (actuel Bureau ACPM et atelier attenant)

Tarif de location au m ² par an révisé suivant indice de la construction		22,30 H.T.
---	--	------------

Locaux 15 et 17 rue Gabriel Delatour CHATEAUBRIANT

[tarif au m ² / an]	[tarif au m ² / an]
--------------------------------	--------------------------------

	. Bureaux situés au 15 rue G. Delatour	116,26	118,59 H.T.
	. Salle de réunion de 55 m ² située au 17, rue G. Delatour :		
	Une demi journée par semaine	21,27	21,70 H.T.
	Une journée par semaine	38,63	39,40 H.T.
	Deux journées par semaine	69,50	70,89 H.T.
	Trois journées par semaine	92,60	94,45 H.T.
	Quatre journées par semaine	107,95	110,11 H.T.
	Cinq journées par semaine	115,54	117,85 H.T.
<u>JARDINS FAMILIAUX rue de la gare à CHATEAUBRIANT</u>		[Loyer annuel]	[Loyer annuel]
	Jardins de 100 m ² [Variation de l'indice de fermage 2018 / 2017 : -3,23 %]	40,09	38,80 H.T.

Grille tarifaire Espace Aquatique de Derval

GRAND PUBLIC	Tarifs 2019	Proposition nouveaux tarifs 2020
Adulte	4,65 €	4,70 €
Entrée réduite (- 15 ans)	3,65 €	3,70 €
Enfant - 3 ans	Gratuit	Gratuit
Carte 10 entrées	41,50 €	42,00 €
Carte 10 entrées tarif réduit adulte	31,40 €	31,50 €
Carte famille (2+2)	12,20 €	12,50 €
Enfant supplémentaire	2,50 €	2,50 €
Anniversaire (par enfant)	8,60 €	8,70 €
Carte perdue	5,10 €	5,20 €
CE (carnet de 50 entrées)	187,20 €	189,00 €
CE (carnet de 50 entrées) espace forme + aquatique	486,00 €	490,00 €
CLSH / ALSH CCSD	3,00 €	3,00 €
CLSH / ALSH extérieur	3,60 €	3,60 €
1 entrée espace forme + aquatique	12,00 €	12,10 €
10 entrées espace forme + aquatique	106,00 €	107,00 €
ACTIVITES		
Bébés nageurs, jardins aquatiques, école et cours de natation :		
Séance	10,00 €	10,00 €
Trimestre	91,00 €	92,00 €
Année	223,00 €	225,00 €
Stage vacances une semaine soit 5 séances	50,60 €	51,00 €
Aquabike, aquatraining unitaire	12,00 €	12,10 €
Aquabike, aquatraining 10 séances	97,00 €	98,00 €
ABONNEMENTS		
SILVER / Accès illimité espace aquatique annuel	192,00 €	195,00 €
SILVER + / Accès illimité espace aquatique + bien être annuel	423,60 €	426,00 €
GOLD / Accès illimité espace aquatique + espace détente + Aquagym annuel	460,80 €	462,00 €
PLATINIUM / Accès illimité espace aquatique + bien être + aquafitness + Aquabiking annuel	582,00 €	588,00 €
INSTITUTIONNELS		
Scolaires primaires CCSD	76,00 €	76,60 €
Scolaires secondaires CCSD	66,00 €	66,50 €
Association (la ligne d'eau / heure)	20,30 €	20,50 €
Association (le bassin sportif / heure)	91,00 €	91,80 €
Association mise à disposition enseignant / heure	35,50 €	35,80 €
AUTRES RECETTES INSTITUTIONNELLES		
Location centre aquatique - 1 journée	1 518,00 €	1 530,00 €
Location centre aquatique - Demi journée	810,00 €	816,00 €



Finances – Personnel

Administration Générale

OBJET : Alliance Inter-Métropolitaine Loire Bretagne : convention d'étude expérimentale 2019-2022

EXPOSE

Le 14 avril 2019, 13 Présidents d'EPCI réunis à DERVAL (44) ont décidé de constituer une association dénommée : Alliance Inter-métropolitaine Loire-Bretagne (AILB). Regroupant potentiellement plus de 480 000 habitants, cette organisation est constituée de 227 communes situées dans l'intervalle des métropoles et des agglomérations suivantes : Rennes, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Vannes. Aucun de ces 13 EPCI n'a une population qui dépasse 70 000 habitants quand les trois départements qui les entourent (35/44/56) en comptabilisent 3 253 231. A noter également qu'aucune des villes-centre de ces 13 EPCI n'a une population supérieure à 15 000 habitants.

Dans ce contexte, ces EPCI ont décidé de se rapprocher et d'unir leur voix pour :

- porter ensemble des préoccupations communes,
- élaborer un projet de territoire pour l'aménagement et le développement inter-métropolitain.

Le diaporama annexé permet d'appréhender le territoire de l'AILB et les questions-clés que celle-ci envisage de traiter.

L'AILB a pour objet, selon l'article 2 de ses statuts :

- de construire un projet d'aménagement et de développement des territoires inter-métropolitains situés entre Rennes, Angers, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes ;
- de promouvoir les dynamiques des territoires inter-métropolitains, selon une approche partenariale, avec l'ensemble des parties prenantes de l'aménagement du territoire : Etat, collectivités territoriales, monde économique, monde associatif...

Les coopérations à venir s'inscriront dans le cadre des programmes suivants :

- Cohésion territoriale et prise en considération des Accords de Paris de 2015 (Etat – COP21),
- BREIZHCOP et réorientation à venir des politiques publiques qui en découlera (Conseil régional de Bretagne – SRADDET),
- MA REGION 2050 et réorientation à venir des politiques publiques : Transition énergétique pour la croissance verte – Plan hydrogène Pays de la Loire... (Conseil régional des Pays de la Loire – SRADDET),
- Programmes et contrats de solidarité territoriale (Départements – Equilibre des territoires).

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé par délibération en date du 28 février 2019 d'adhérer à l'AILB et d'y contribuer annuellement à hauteur de 0.15 € par habitant pour la période 2019/2022.

Au vu des premiers échanges qui se sont produits depuis avril 2019, les thématiques principales qui ressortent pour travailler en collaboration active sont les suivantes :

- Mobilités décarbonées, approvisionnement en énergies renouvelables et évolution des infrastructures,
- Couverture numérique et accélération compétitive des projets en cours dans le domaine digital,
- Contribution au développement d'activités économiques porteuses d'avenir, valorisant les ressources territoriales ou en expérimentant de nouvelles,
- Contribution au développement et à l'adaptation des compétences professionnelles aux nouveaux enjeux économiques par le biais de la formation secondaire et supérieure (Bac-3 à Bac+5, Apprentissage, Alternance...),
- Contribution collective et territorialisée à la transition écologique et environnementale, en particulier pour ce qui concerne la ressource en eau (quantité et qualité) ou la réduction des gaz à effet de serre (Plan Climat Air Energie Territorial...),
- Contribution à la mise en œuvre du plan d'actions lié à la Loi Agriculture et Alimentation,
- Contribution à accueillir dans de bonnes conditions de nouvelles populations, avec une cible principale concernant les jeunes générations qualifiées (ingénieurs, professions de santé, cadres du secteur tertiaire...), en agissant sur l'habitat, la santé, le développement du télétravail et l'accessibilité des services publics,
- Valorisation et communication autour de ce qui contribue à renforcer l'attractivité des territoires inter-métropolitains : patrimoine naturel et culturel, événementiels, savoir-faire, noyaux de compétences...

Cette liste n'est pas exhaustive et a vocation à évoluer, notamment dans le cadre des discussions en cours et à venir avec l'Etat, les 2 Régions, Bretagne et Pays de la Loire, et les 3 Départements, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan.

L'AILB mettra en œuvre tous les partenariats et dispositifs nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, en s'appuyant notamment sur les réseaux de compétences existants ou émergents (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires, Services de l'Etat, des Régions, des Départements, Agences d'urbanisme, Organismes de formation, Acteurs locaux identifiés...).

Les travaux à engager seront programmés en deux phases :

- 2019-2022 : étude expérimentale permettant de proposer un plan d'actions décennal,
- 2022-2032 : mise en œuvre du plan d'actions décennal.

La Convention d'Etude Expérimentale, jointe à la présente délibération, fixe le cadre des coopérations à venir et la méthodologie pour la période 2019/2022.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, au vu de ces éléments, prenant en considération la nécessité de regrouper les territoires à dominante rurale situés entre les métropoles et les grandes agglomérations, le conseil communautaire décide :

- de valider la convention d'étude expérimentale telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Président, à intervenir à la signature de la convention validée ;
- d'autoriser M. le Président, à engager les démarches nécessaires à mettre en œuvre dans le cadre de son application.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 17 décembre 2019

Le Président,

Alain HUNAUT



Finances Personnel

Administration Générale

OBJET : Modification de la liste des représentants au Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs (SITC) de la Région de Châteaubriant Nozay et Derval

EXPOSE

Par délibération du 26 septembre 2017, les membres du conseil communautaire ont adopté la liste des représentants au Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la Région de Châteaubriant, Nozay et Derval et ce, eu égard au principe de représentation-substitution conféré à la Communauté de Communes suite aux modifications statutaires intégrant la compétence « transports collectifs ».

Cette liste est constituée de deux représentants par commune.

La commune de la Meilleraye de Bretagne en raison des changements intervenus dans la composition de son conseil municipal, a souhaité pourvoir au remplacement de Madame Valérie PREVAIRE, par Madame Yannick CHANTOME.

Il vous est donc proposé, en conséquence, de modifier la liste des représentants au SITC selon la liste ci-annexée.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Personnel et Administration Générale » réunie le 5 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après examen, le conseil communautaire décide :

- 1- de modifier la liste des représentants au Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la Région de Châteaubriant, Nozay et Derval, telle qu'annexée,
- 2- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 17 décembre 2019

Le Président,

Alain HUNAUULT

Communes	Nom	Prénom
LA CHAPELLE-GLAIN	BEAUDOUIN	Nathalie
	PINEAU	Amélie
CHATEAUBRIANT	BOISSEAU	Rudy
	HAVARD	Marie-Jo
DERVAL	VAYSSADE	Christiane
	PAINTURIER	Christophe
ERBRAY	POUESSEL	Maurice
	BEAUDOIN	Jean-Noël
FERCÉ	LEDUC	Virginie
	BOURDEL	Jérôme
GRAND-AUVERNÉ	CROSSOUARD	Sébastien
	JOLY	Marie-France
ISSÉ	BOISSEAU	Michel
	GUERRIER	Marie-Pierre
JANS	CHAUDET	Rolland
	PELÉ	Arnaud
JUIGNÉ-des-MOUTIERS	JUVIN	Virginie
	GOHIER	Cindy
LA MEILLERAYE-de-BRETAGNE	GUERIN	Marie-Pierre
	CHANTOME	Yannick
LOUISFERT	GUILLOIS	Alain
	MONTAGNE	Laetitia
LUSANGER	BERNARD	Arnaud
	CADOREL	Marie-Laure
MARSAC SUR DON	FRETILLET	Didier
	ALAIN	Céline

MOISDON-la-RIVIÈRE	LEMAITRE	Marie-Josèphe
	CHIRADE	Dominique
MOUAIS	GAUTIER	Rachel
	HORHANT	Alain
NOYAL-sur-BRUTZ	MARGUIN	Edith
	BOISTEAU	Béatrice
PETIT-AUVERNE	DELAUNAY	Guy
	GICQUEAU	Maurice
ROUGÉ	LE HECHO	Catherine
	DUCLOS	Jean-Michel
RUFFIGNE	NICLOT	Véronique
	CHEVALIER	Pascale
SAINT-AUBIN-des-CHATEAUX	SECHET	Marie-Paule
	BERTRAND	Michel
SAINT-JULIEN-de-VOUVANTES	HALLET	Pauline
	RAGUIN	Marie-Thérèse
SAINT VINCENT DES LANDES	RAYNARD	Ginette
	ROUÉ	Isabelle
SION LES MINES	HOUSSAIS	Stéphane
	DELOURME	Philippe
SOUDAN	POTIER	Hubert
	PIGRÉE	Nathalie
SOULVACHE	HERSANT	Sandra
	GUERINEL	Lucie
VILLEPÔT	MINIER	Bernard
	ROBERT	Sylvie



Equilibre et développement du territoire

OBJET : Approbation du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 suite à avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement

EXPOSE

Par délibération du 27 juin 2019, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a adopté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce PLH est la feuille de route opérationnelle proposée sur la période 2020-2025 pour répondre à l'ambition du SCoT de produire entre 180 et 247 logements par an destinés à l'accueil d'une nouvelle population et à la décohabitation afin d'accompagner un objectif de croissance démographique de + 6 000 à + 8 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040.

Conformément à l'article L.302-2 du code de la construction et de l'habitation, ce projet de PLH a été transmis au Préfet qui l'a soumis au comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Suite à la présentation du projet de PLH le 8 novembre dernier devant les membres du bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, ce dernier a émis un avis favorable qui a été notifié par M. le Préfet du département le 6 décembre. Le représentant de l'Etat a souligné la qualité du PLH doté de moyens financiers et prévoyant le recrutement d'un chef de projet qui va l'animer.

Au regard des avancées du projet de renouvellement urbain dans le quartier de la Ville aux Roses, il est proposé de préciser dans le programme d'actions la fiche n°6 relative à cette opération en mentionnant les caractéristiques et les implications financières des travaux qui sont prévus sur la période 2020-2025 par le bailleur social Habitat 44 et la Ville de Châteaubriant.

Cette opération se traduit par la rénovation de près de 350 logements pour améliorer leur confort et la démolition de 64 logements par Habitat 44 pour faciliter la création de nouvelles voiries et l'aménagement d'une coulée verte par la commune. Habitat 44 prévoit également la création de 20 logements sociaux dans un nouvel immeuble qui accueillera l'agence du bailleur social et la construction d'une maison relais de 15 logements qui sera proposée en gestion à l'association « Une Famille Un Toit ». Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 30 M€ TTC dont 26,3 M€ réalisés par Habitat 44 et 3,7 M€ menés par la Ville de Châteaubriant.

Dans ce contexte, il y a lieu d'approuver le PLH qui comprend les pièces suivantes :

- Un diagnostic basé sur une analyse de l'offre et des besoins et sur une évaluation de la situation économique et sociale ;
- Un document d'orientations stratégiques déterminant les principes d'intervention des politiques publiques sur la base des enjeux identifiés dans le diagnostic ;
- Un programme d'actions territorialisé et opérationnel avec un calendrier de mise en œuvre sur la période 2020-2025.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances, Personnel et Administration Générale » réunie le 5 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval suite à avis favorable du comité régional de l'habitat et de l'hébergement ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 17 décembre 2019

Le Président,

Alain HUNAULT